



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTROLE TECHNIQUE - TRAVAUX  
DE MODERNISATION DES LOCAUX A SOMMEIL  
DU CENTRE DE VACANCES "LES  
PRIMEVERES" A HABERE POCHE 74 720  
PASSE AVEC LA SOCIETE APAVE SUDEUROPE**

**DÉCISION N° DM-21-246  
EN DATE DU 01 JUILLET 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au maire ;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès de plusieurs prestataires et l'offre de la société APAVE SUDEUROPE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société APAVE SUDEUROPE, sise 8 Rue Jean-Jacques Vernazza ZAC Saumaty-Séon, représentée par Monsieur Paulo DE OLIVEIRA, responsable du groupe CTC, le marché de contrôle technique de travaux de modernisation des locaux à sommeil du centre de vacances « les primevères » à HABERE POCHE

Le montant de la mission de contrôle technique s'élève à 12 050,00 € HT (14 460, 00 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des  
travaux de construction, d'entretien et de  
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

***Signé***

**Mathieu BEAUFRÈRE**

|   |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture :<br>094-219400801-20210701-lmc1H8698H1-AR<br>Date de réception en Préfecture : 01/07/2021<br>Date de Publication : 01/07/2021 |
|---|